

Malakoff, le 19 OCT 2011

N° 863 EPIDe/DG/SG/SAJMP

### Décision portant délégation de signature

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Melle Sylvia Skoric, chef du service recrutement, gestion et suivi VI, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

- les autorisations de congés (congés annuels, RTT et absences exceptionnelles) des personnels placés sous son autorité ;
- les ordres de mission pour la France métropolitaine des agents relevant de son service ;
- les notes techniques de mise en œuvre dans son domaine de compétence ;
- les lettres de réponse au public dans son domaine de compétence ;
- les visas techniques sur les projets de notes, décisions et directives touchant à son domaine de compétence.

**Art. 2** - La présente décision sera insérée au registre des actes administratifs de l'établissement et publiée sur le site [www.epide.fr](http://www.epide.fr)

Charles de Batz de Trenquelléon



Déléataire	Specimen de signature
Sylvia Skoric	